

PROXIMITÉ ACTION SG D1.6 SEPTEMBRE 2023

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

- 🔗 Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾, ci-après le « titre de créance » ou le « produit ».
- 🔗 « PROXIMITÉ ACTION SG D1.6 SEPTEMBRE 2023 » est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type « actions ».
- 🔗 Émetteur : BNP Paribas Issuance B.V.⁽²⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
- 🔗 Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽²⁾. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
- 🔗 Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)⁽³⁾. En cas de revente avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective, **l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.**
- 🔗 Éligibilité : Comptes titres (montant minimum de souscription : 100 000 €) et unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- 🔗 Cotation : Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
- 🔗 Période de commercialisation : Du 27/03/2023 au 20/09/2023⁽⁴⁾
- 🔗 Code ISIN : FR001400GRQ6

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France. Il n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans ce document à caractère promotionnel.

(2) Notations de crédit au 15/03/2023. BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+. BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(3) Le remboursement automatique anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin de la première année suivant la date de constatation initiale du produit.

(4) Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 €), la commercialisation du titre de créance « PROXIMITÉ ACTION SG D1.6 SEPTEMBRE 2023 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 20/09/2023, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'évolution de l'action Société Générale (GLE FP Equity) ci-après « l'Action Dividendes Ajustés », **à laquelle on retranche un prélèvement forfaitaire constant de 1,60 € par an après avoir réinvesti les dividendes bruts qu'elle détache.** Le remboursement du produit « PROXIMITÉ ACTION SG D1.6 SEPTEMBRE 2023 » est conditionné à l'évolution de cette Action Dividendes Ajustés. En cas de baisse de l'Action Dividendes Ajustés de plus de 70 % à la date de constatation finale⁽¹⁾ par rapport à son Cours Initial à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'investisseur subit une perte en capital égale à la valeur finale de l'Action Dividendes Ajustés exprimée en pourcentage de sa valeur initiale. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital initial en cas de baisse de l'Action Dividendes Ajustés de moins de 70 % (inclus) à la date de constatation finale⁽¹⁾ par rapport à son Cours Initial, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 12,84 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net maximum⁽²⁾ de 11,71 %).

Un remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance⁽¹⁾ si le cours de l'Action Dividendes Ajustés, à la date de constatation finale⁽¹⁾, est supérieur ou égal à 30 % de son Cours Initial.
Un risque de perte en capital partielle ou totale au-delà.

Un investissement d'une durée de 10 ans maximum (hors cas de remboursement automatique anticipé) et un remboursement de 100 % du capital possible chaque trimestre à partir du 4^{ème} trimestre, si à l'une des dates de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'Action Dividendes Ajustés clôture au niveau du seuil de remboursement automatique anticipé⁽³⁾ correspondant ou au-dessus.

Un objectif de gain fixe plafonné à 3,35 %⁽⁴⁾ par trimestre écoulé (soit un gain de 13,40 %⁽⁴⁾ par année écoulée) depuis le 20 septembre 2023 (exclu) en cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé ou si le cours de l'Action Dividendes Ajustés à l'échéance⁽¹⁾ est supérieur ou égal à 46 % de son Cours Initial.

« PROXIMITÉ ACTION SG D1.6 SEPTEMBRE 2023 » ne peut constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes exposé pour une durée de 4 à 40 trimestres à la seule action Société Générale S.A. Dividendes Ajustés et ne bénéficiez pas de la diversification du risque offerte par les indices de marchés actions. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 20/09/2023 et la date de remboursement automatique anticipé concernée⁽¹⁾ ou la date d'échéance⁽¹⁾ selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans ce document désignent la valeur nominale des titres « PROXIMITÉ ACTION SG D1.6 SEPTEMBRE 2023 » soit 1 000 €. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 20/09/2023 et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé effective⁽¹⁾ (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuel Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel Nets indiqués dans le présent document. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs conservant le titre de créance jusqu'à son échéance effective⁽¹⁾.

Le titre de créance « PROXIMITÉ ACTION SG D1.6 SEPTEMBRE 2023 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Le présent document décrit les caractéristiques du titre de créance « PROXIMITÉ ACTION SG D1.6 SEPTEMBRE 2023 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance peut être proposé. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

- (1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 10).
- (2) Les Taux de Rendement Annuel Nets présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 20/09/2023 jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- (3) Le seuil de remboursement automatique anticipé est fixé à 100 % du Cours Initial de l'Action Dividendes Ajustés au trimestre 4, puis est abaissé de 1,50 % tous les trimestres pour atteindre 47,50 % du Cours Initial de l'Action Dividendes Ajustés au trimestre 39.
- (4) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre de l'investissement.

+ AVANTAGES

- De la fin du trimestre 4 à la fin du trimestre 39, si à l'une des dates de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'Action Dividendes Ajustés clôture au niveau du seuil de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ correspondant ou au-dessus, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors à la date de remboursement automatique anticipé correspondante, l'intégralité du capital initial majorée d'un gain plafonné de 3,35 %⁽³⁾ par trimestre écoulé (soit un gain de 13,40 %⁽³⁾ par année écoulée) depuis le 20 septembre 2023 (exclu) (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ maximum de 11,71 %).
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et si, à la date de constatation finale (le 20 septembre 2033), le cours de l'Action Dividendes Ajustés est supérieur ou égal à 46 % de son Cours Initial, l'investisseur reçoit alors, l'intégralité du capital initial majorée d'un gain plafonné de 3,35 %⁽³⁾ par trimestre écoulé (soit un gain de 13,40 %⁽³⁾ par année écoulée) depuis le 20 septembre 2023 (exclu), soit 134 % du capital initial (le Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ est alors de 7,74 %).
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et si, à la date de constatation finale (le 20 septembre 2033), le cours de l'Action Dividendes Ajustés est strictement inférieur à 46 % mais supérieur ou égal à 30 % de son Cours Initial, l'investisseur reçoit alors, l'intégralité du capital initial (le Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ est alors de -1 %).
- Effet « Strike Min » : le Cours Initial correspond au cours de clôture officiel de l'Action Dividendes Ajustés le moins élevé parmi ceux constatés aux Dates de Détermination du Cours Initial⁽¹⁾.

- INCONVÉNIENTS

- Un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance :**
 - Dans le cas où « PROXIMITÉ ACTION SG D1.6 SEPTEMBRE 2023 » n'a pas été remboursé par anticipation et où le cours de l'Action Dividendes Ajustés a baissé, à la date de constatation finale⁽¹⁾, de plus de 70 % par rapport à son Cours Initial.
 - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie (hors cas de remboursement automatique anticipé). Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du cours, le jour de la revente, des paramètres de marché. **La perte en capital peut être partielle ou totale.**
 - Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance⁽¹⁾.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 an à 10 ans à compter du 20 septembre 2023.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Action Dividendes Ajustés du fait du **mécanisme de plafonnement des gains** à 3,35 %⁽³⁾ par trimestre écoulé (soit un gain de 13,40 %⁽³⁾ par année écoulée) depuis le 20 septembre 2023 (exclu) (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ maximum de 11,71 %).
- Les dividendes bruts détachés par l'action Société Générale S.A. sont réinvestis et un prélèvement forfaitaire constant de 1,60 € par an est retranché.** Ce prélèvement forfaitaire, a un impact négatif sur le cours de l'Action Dividendes Ajustés par rapport à l'action Société Générale S.A. dividendes bruts réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Action Dividendes Ajustés ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à l'action Société Générale S.A. De même, si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, **le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sera plus important** (respectivement moins important).
- Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Action Dividendes Ajustés, **la méthode de prélèvement forfaitaire en euro a un impact plus important sur leur performance en cas de baisse de l'action Société Générale S.A. Ainsi, en cas de marchés baissiers, la baisse de l'Action Dividendes Ajustés sera accélérée et amplifiée** car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 1,60 € par an, pèsera de plus en plus fortement, relativement au cours de l'Action Dividendes Ajustés dividendes ajustés.
- À titre de comparaison, un produit présentant les mêmes caractéristiques mais indexé à l'action Société Générale S.A. aurait un objectif de gain inférieur. **Le rendement plus important de « PROXIMITÉ ACTION SG D1.6 SEPTEMBRE 2023 » n'est possible qu'en raison d'un risque de perte en capital également plus important.**
- Risque de crédit : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.
- Le rendement du produit « PROXIMITÉ ACTION SG D1.6 SEPTEMBRE 2023 » à l'échéance⁽¹⁾ est très sensible à une faible variation de l'Action Dividendes Ajustés autour des seuils de -54 % et -70 % par rapport à son Cours Initial.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 10).

(2) Le seuil de remboursement automatique anticipé est fixé à 100 % du Cours Initial de l'Action Dividendes Ajustés au trimestre 4, puis est abaissé de 1,50 % tous les trimestres pour atteindre 47,50 % du Cours Initial de l'Action Dividendes Ajustés au trimestre 39.

(3) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre de l'investissement.

(4) Les Taux de Rendement Annuel Nets présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir calculés à partir du 20/09/2023 jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

DÉTERMINATION DU COURS INITIAL

On observe le cours de clôture de l'Action Dividendes Ajusté aux Dates de Détermination du Cours Initial, soit le 13 mars 2023, le 15 mai 2023, le 18 juillet 2023 et le 20 septembre 2023, et on retient le cours de clôture officielle le moins élevé parmi ces 4 dates comme Cours Initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

Le seuil de remboursement automatique anticipé est fixé à 100 % du Cours Initial de l'Action Dividendes Ajustés au trimestre 4, puis est abaissé de 1,50 % tous les trimestres pour atteindre 47,50 % du Cours Initial de l'Action Dividendes Ajustés au trimestre 39.

Des trimestres 4 à 39, à chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, dès lors que l'Action Dividendes Ajustés clôture au niveau du seuil de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ correspondant ou au-dessus, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ correspondante :

L'INTÉGRALITÉ DU
CAPITAL INITIAL⁽³⁾



Un gain plafonné à 3,35 %⁽³⁾ par trimestre écoulé
(soit 13,40 %⁽³⁾ par année écoulée)
depuis le 20 septembre 2023 (exclu)

(Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 12,84 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 11,71 %)

Sinon, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue jusqu'à la prochaine date de constatation trimestrielle⁽¹⁾.



(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 10).

(2) Le seuil de remboursement automatique anticipé est fixé à 100 % du Cours Initial de l'Action Dividendes Ajustés au trimestre 4, puis est abaissé de 1,50 % tous les trimestres pour atteindre 47,50 % du Cours Initial de l'Action Dividendes Ajustés au trimestre 39.

(3) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre de l'investissement.

(4) Les Taux de Rendement Annuel Nets présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 20/09/2023 jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 20 septembre 2033), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on compare le cours de clôture de l'Action Dividendes Ajustés par rapport à son Cours Initial :

CAS FAVORABLE

Si le cours de l'Action Dividendes Ajustés est supérieur ou égal à 46 % de son Cours Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 04/10/2033 :

**L'INTÉGRALITÉ DU
CAPITAL INITIAL⁽¹⁾**



3,35 %⁽¹⁾
par trimestre écoulé
(soit un gain de
13,40 %⁽¹⁾ par année
écoulée) depuis le
20 septembre 2023
(exclu)

**Soit
134 %⁽¹⁾**

*(soit un Taux de Rendement Annuel
Net⁽³⁾ de 7,74 %)*

CAS MÉDIAN

Si le cours de l'Action Dividendes Ajustés est strictement inférieur à 46 % de son Cours Initial mais supérieur ou égal à 30 % de ce même cours, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 04/10/2033 :

**L'INTÉGRALITÉ DU
CAPITAL INITIAL⁽¹⁾**

*(soit un Taux de Rendement Annuel
Net⁽³⁾ de -1 %)*

CAS DÉFAVORABLE

Sinon, si le cours de l'Action Dividendes Ajustés est strictement inférieur à 30 % de son Cours Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 04/10/2033 :

**LA VALEUR FINALE DE L'ACTION
DIVIDENDES AJUSTÉS EXPRIMÉE EN
POURCENTAGE DE SA VALEUR
INITIALE**

**DANS CE SCÉNARIO,
L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE
EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE⁽²⁾ ET
REÇOIT LA VALEUR FINALE DE
L'ACTION DIVIDENDES AJUSTÉS
EXPRIMÉE EN POURCENTAGE DE
SA VALEUR INITIALE.**

**Dans le cas défavorable où l'Action
céderait 100 % de sa valeur à la date
de constatation finale⁽²⁾ la perte en
capital serait totale.**

*(soit un Taux de Rendement Annuel
Net⁽³⁾ strictement inférieur à -12,18 %)*

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre de l'investissement.

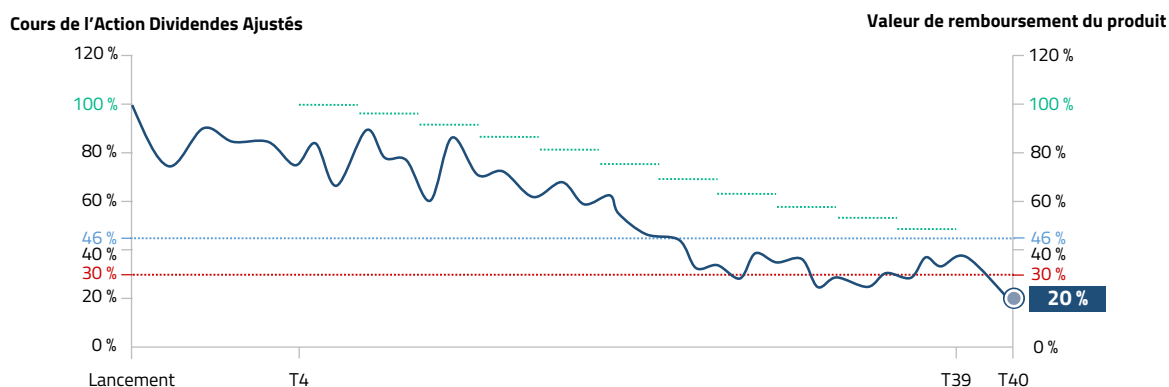
(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 10).

(3) Les Taux de Rendement Annuel Nets présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 20/09/2023 jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ ou d'échéance⁽²⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

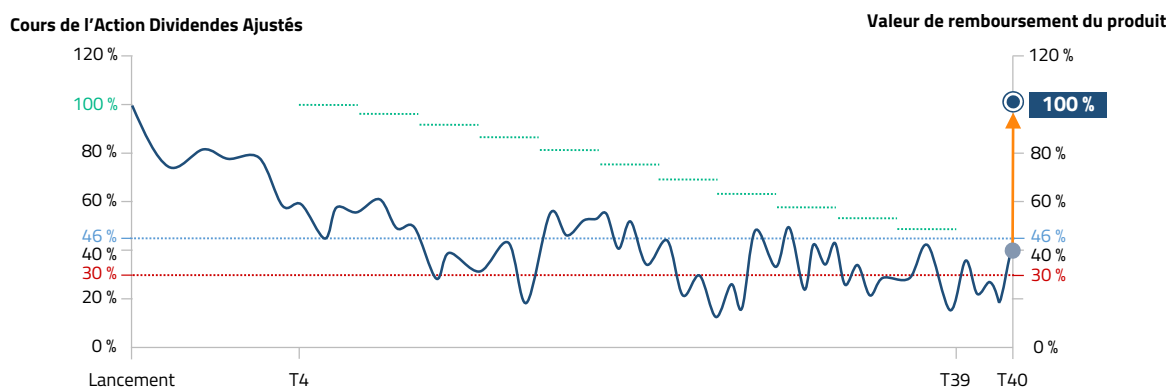
ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

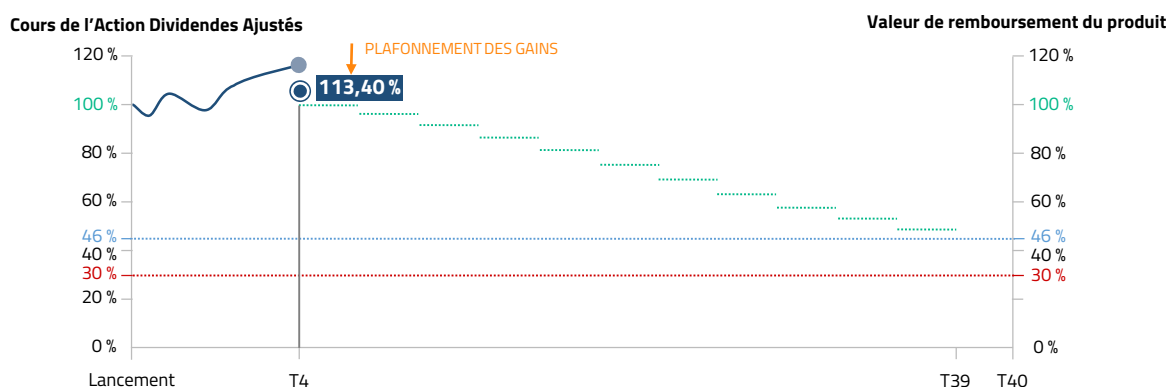
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME



SCÉNARIO MÉDIAN : MARCHÉ BAISSIER À LONG TERME



SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : MARCHÉ HAUSSIER À COURT TERME



— Évolution du sous-jacent

● Performance finale de l'Action Dividendes Ajustés

● Valeur de remboursement du produit

..... Seuil de perte en capital à l'échéance (30 %)

..... Seuil de remboursement automatique anticipé activable à partir de la fin du trimestre 4

..... Seuil de versement du gain à l'échéance (46 %)

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME

- À chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, du trimestre 4 au trimestre 39, le cours de clôture de l'Action Dividendes Ajustés est strictement inférieur au seuil de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ correspondant. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À l'issue des 10 ans, à la date de constatation finale (le 20 septembre 2033) l'Action Dividendes Ajustés est en baisse de plus de 70 % par rapport à son Cours Initial (soit -80 % dans cet exemple). L'investisseur reçoit la valeur finale de l'Action Dividendes Ajustés exprimée en pourcentage de sa valeur initiale, soit 20 % du capital initial⁽³⁾. **Il subit dans ce scénario une perte en capital.** Le Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ est alors égal à -15,65 %, contre un Taux de Rendement Annuel de -14,80 % pour un investissement direct dans l'Action Dividendes Ajustés.
- Dans le cas défavorable où l'Action Dividendes Ajustés céderait plus de 70 % de sa valeur à la date de constatation finale (le 20 septembre 2033), la perte en capital serait supérieure à 70 % du capital investi⁽³⁾, voire totale dans le cas le plus défavorable.**

SCÉNARIO MÉDIAN : MARCHÉ BAISSIER À LONG TERME

- À chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, du trimestre 4 au trimestre 39, le Cours de clôture de l'Action Dividendes Ajustés est strictement inférieur au seuil de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ correspondant. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À l'issue des 10 ans, à la date de constatation finale (le 20 septembre 2033) l'Action Dividendes Ajustés est en baisse de plus de 54 % par rapport à son Cours Initial (soit -60 % dans cet exemple) mais se maintient au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance de 30 % (inclus). **L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial⁽³⁾.** Le Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ est alors égal à -1 %, contre un Taux de Rendement Annuel de -8,72 % pour un investissement direct dans l'Action Dividendes Ajustés.

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : MARCHÉ HAUSSIER À COURT TERME

- À la 1^{ère} date de constatation trimestrielle⁽¹⁾ (à l'issue du trimestre 4), le cours de clôture de l'Action Dividendes Ajustés est supérieur au seuil de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ correspondant (soit +20 % dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.
- L'investisseur reçoit alors 100 % du capital initial majoré d'un gain plafonné de 13,40 %⁽³⁾, soit 113,40 % du capital initial⁽³⁾,** ce qui représente un gain de 13,40 %⁽³⁾ contre 20 % pour un investissement direct dans l'Action Dividendes Ajustés. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ est alors égal à 11,71 %, contre un Taux de Rendement Annuel de 19,14 % pour un investissement direct dans l'Action Dividendes Ajustés, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 10).

(2) Le seuil de remboursement automatique anticipé est fixé à 100 % du Cours Initial de l'Action Dividendes Ajustés au trimestre 4, puis est abaissé de 1,50 % tous les trimestres pour atteindre 47,50 % du Cours Initial de l'Action Dividendes Ajustés au trimestre 39.

(3) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre de l'investissement.

(4) Les Taux de Rendement Annuel Nets présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir du 20/09/2023 jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

Le groupe Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié de banque universelle, le groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable. Société Générale S.A. accompagne 30 millions de clients particuliers et entreprises dans le monde et place l'innovation et le digital au cœur de son métier pour enrichir l'expérience client en continu, faire avancer l'économie et contribuer au développement.

Pour plus de détails sur les résultats de l'entité Société Générale S.A., merci de consulter la page dédiée :

<https://investors.societegenerale.com/fr>.

Pour plus d'informations sur l'action, veuillez consulter le site :

<https://www.zonebourse.com/cours/action/SOCIETE-GENERALE-4702/>.

Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que l'Agent de calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ces sites pour effectuer les calculs relatifs à l'Action Dividendes Ajustés ou aux titres de créance. Les entités du Groupe BNP Paribas ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ces sites internet.

Les dividendes bruts détachés par l'action Société Générale S.A. sont réinvestis et un prélèvement forfaitaire constant de 1,60 € par an est retranché. Ce prélèvement forfaitaire, a un impact négatif sur le cours de l'Action Dividendes Ajustés par rapport à l'action Société Générale S.A. dividendes bruts réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Action Dividendes Ajustés ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à l'action Société Générale S.A. De même, si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, **le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sera plus important** (respectivement moins important).

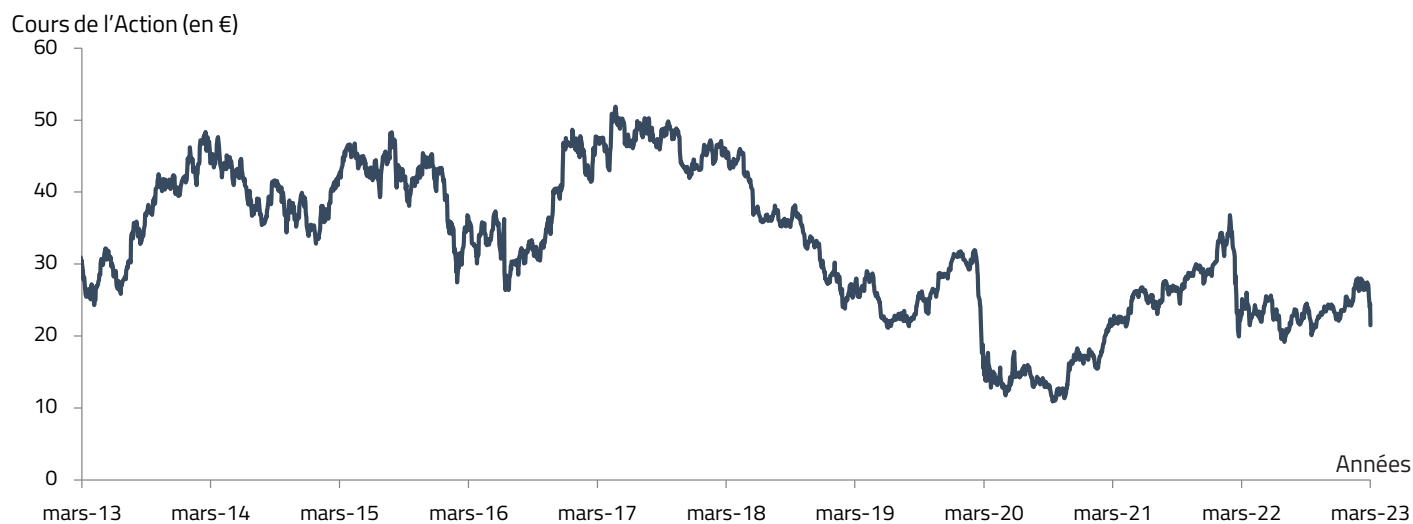
Par ailleurs, sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Action Dividendes Ajustés, **la méthode de prélèvement forfaitaire en euro a un impact plus important sur sa performance en cas de baisse de l'action Société Générale S.A.** Ainsi, **en cas de marchés baissiers, la baisse de l'Action Dividendes Ajustés sera accélérée et amplifiée** car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 1,60 € par an, pèsera de plus en plus fortement, relativement au cours de l'Action Dividendes Ajustés.

Enfin, à titre de comparaison, un produit présentant les mêmes caractéristiques mais indexé à l'action Société Générale S.A. aurait un objectif de gain inférieur. **Le rendement plus important de « PROXIMITÉ ACTION SG D1.6 SEPTEMBRE 2023 » n'est possible qu'en raison d'un risque de perte en capital également plus important.**

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

ÉVOLUTION DE L'ACTION ENTRE LE 15/03/2013 ET LE 15/03/2023

Les cours passés ne sont pas un indicateur fiable des cours futurs.



Source : Bloomberg, le 15 mars 2023

Performances cumulées⁽¹⁾ au 15 mars 2023

1 an

3 ans

5 ans

10 ans

-6,75 %

25,35 %

-51,98 %

-28,29 %

Source : Bloomberg, le 15 mars 2023

Ces données sont à but illustratif et à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'action et du produit.

(1) Les performances de l'action sont calculées dividendes non réinvestis sans frais.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN :	FR001400GRQ6
Forme juridique :	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 1^{er} juin 2022 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n°22-187 ainsi que (ii) des Conditions définitives en date du 27 mars 2023.
Émetteur :	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule :	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Action Dividendes Ajustés.
Devise :	Euro (€)
Montant de l'émission :	30 000 000 €
Valeur nominale :	1 000 €
Prix d'émission :	100 %
Éligibilité :	Comptes titres (montant minimum de souscription : 100 000 €) et unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.
Cotation :	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Période de souscription :	Du 27 mars 2023 au 20 septembre 2023.
Garantie en capital :	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Commissions de distribution :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 1 % TTC du montant placé par le(s) distributeur(s), sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du/des distributeur(s).
Sous-jacent :	Action Société Générale S.A. (Code Bloomberg : GLE FP Equity) à laquelle on retranche un prélèvement forfaitaire constant de 1,60 € par an après avoir réinvesti les dividendes bruts qu'elle détache.
Date d'émission :	27 mars 2023
Dates de Détermination du Cours Initial :	13 mars 2023, 15 mai 2023, 18 juillet 2023 et 20 septembre 2023.
Dates de constatation trimestrielle :	Le 20 des mois de mars, juin, septembre et décembre, ou si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant, du 20 septembre 2024 au 20 juin 2033.
Dates de remboursement automatique anticipé :	Le 4 des mois de janvier, avril, juillet et octobre, ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant, du 4 octobre 2024 au 4 juillet 2033, sauf pour les dates suivantes : 8 janvier 2025, 3 avril 2025, 8 janvier 2026, 6 janvier 2027, 7 avril 2027, 3 janvier 2028, 3 avril 2028, 8 janvier 2029, 5 avril 2029, 8 janvier 2030, 3 avril 2030, 8 janvier 2031, 3 avril 2031, 8 janvier 2032 et 3 janvier 2033.
Date de constatation finale :	20 septembre 2033 (Trimestre 40).
Date d'échéance :	4 octobre 2033 (Trimestre 40).
Publication de la valorisation :	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR001400GRQ6=BNPP], sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul :	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du Groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflits d'intérêts).
Double valorisation :	Une double valorisation sera assurée tous les quinze jours par la société Refinitiv, société indépendante financièrement du Groupe BNP Paribas.
Marché secondaire :	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.

(1) Notations de crédit au 15 mars 2023 :
 BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-.
 Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule.
 Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** – Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution de l'Action Dividendes Ajustés.
- **Risque découlant de la nature du produit** – En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date d'échéance⁽¹⁾. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Risques de marché** – Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Action Dividendes Ajustés, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale⁽¹⁾, si l'Action Dividendes Ajustés clôture aux alentours de 54 % ou de 70 % de baisse par rapport à son Cours Initial.
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** – L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de sa garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.



(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 10).

AVERTISSEMENT

« PROXIMITÉ ACTION SG D1.6 SEPTEMBRE 2023 » (ci-après les « titres de créance ») présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. Les titres de créance sont émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) et font l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé). Ils peuvent être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte.

Ce document à caractère promotionnel n'est qu'un résumé des principales caractéristiques des titres de créance et ne saurait constituer un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Il appartient donc aux investisseurs potentiels de prendre une décision d'investissement seulement après avoir lu le présent document, la documentation juridique (et plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base) et le Document d'informations clés afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients de ces titres de créance. Les investisseurs devront également examiner la compatibilité d'un tel investissement avec leur situation financière auprès des professionnels appropriés sans s'en remettre pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ce dernier ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de la décision d'investissement. En particulier, lors d'un investissement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant que valeurs de référence libellés en unités de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle du montant initialement investi, voire nulle.

La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de base de l'Émetteur, dénommé « Base Prospectus for the Issue of Unsubordinated Notes », daté du 1^{er} juin 2022 et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 22-187 et (b) de ses Suppléments, disponibles sur <https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx>, ainsi que (c) des Conditions définitives de l'émission (« Final Terms »), datées du 27 mars 2023 et (d) du Résumé spécifique lié à l'émission (« Issue-Specific Summary »), disponibles sur <https://eqdpo.bnpparibas.com/FR001400GRQ6>. Durant la période de commercialisation, le Prospectus de base daté du 1^{er} juin 2022 (le « Prospectus de base initial ») sera mis à jour aux alentours du 31 mai 2023 (le « Prospectus de base mis à jour »). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les termes et conditions applicables aux titres de créance sont ceux décrits dans le Prospectus de base initial. Néanmoins, pour bénéficier d'une information financière à jour sur l'Émetteur ainsi que sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à se référer au Prospectus de base mis à jour à compter de sa publication. La documentation juridique est également disponible sur demande auprès du distributeur. L'approbation du Prospectus de base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de sa part quant à la qualité des titres de créance. Le Document d'informations clés est disponible sur <http://kid.bnpparibas.com/EI3604ACD-FC01A-FR.pdf>. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaudra.



IRBIS SOLUTIONS - SAS au capital de 1 335 000 €

RCS PARIS : 891 835 126

58 avenue Hoche, 75008 PARIS

IRBIS SOLUTIONS est détenue à 100 % par la société IRBIS FINANCE SAS, société au capital de 19 043 093,70 €.